

Règlement du concours d'entrée en 1^{re} année Session 2021

Le concours d'entrée en 1^{re} année comporte deux étapes. Une admissibilité sur dossiers d'abord: un dossier de création réalisé à domicile et un dossier de travaux personnels. En cas de réussite à l'admissibilité, les candidat-e-s participent ensuite à deux épreuves d'admission: une épreuve de production artistique et un entretien avec un jury.

En cas de succès au concours d'entrée, l'admission définitive est conditionnée par l'obtention du Baccalauréat (toutes séries confondues) ou d'un diplôme équivalent.

Conditions pour concourir

Pour se présenter, les candidat-e-s doivent être âgé-e-s de 25 ans au plus au 31 décembre 2021 et être titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger équivalent. Si les candidat-e-s ne remplissent pas l'une de ces conditions, des dérogations peuvent être accordées par le directeur de l'ENSAD, sur demande et pour motif exceptionnel dûment justifié. La demande de dérogation doit être formulée avant le 1^{er} février 2021.

Tous les candidats et toutes les candidates à l'entrée à l'ENSAD ont à choisir impérativement une seule voie d'accès: 1^{re} année, 2^e année ou 4^e année. Chaque candidat-e ne peut se présenter que trois fois aux concours, quelle que soit la voie.

Dispositif n°1**Candidat·e·s Parcoursup (pour les bachelier·ère·s ou les élèves en classe de Terminale)**

Tous et toutes les candidat·e·s titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger équivalent ainsi que les jeunes en classe de Terminale, en « classe préparatoire aux écoles d'art » ou engagé·e·s dans des cursus post-bac doivent suivre la procédure Parcoursup et s'inscrire sur la plateforme dédiée <https://www.parcoursup.fr/>.

Dispositif n°2**Candidat·e·s hors Parcoursup (pour les non bachelier·ère·s et autres situations particulières)**

Les candidat·e·s non bachelier·ère·s et les candidat·e·s étranger·ère·s hors dispositif Parcoursup doivent s'inscrire sur le portail concours de l'ENSAD <https://concours.ensad.fr/>

Toute demande de dérogation est à déposer sur l'espace candidat·e avant le délai de rigueur.

Candidat·e·s étranger·ère·s

Les candidat·e·s de nationalité étrangère sont soumis au régime général du concours.

Les candidat·e·s titulaires de diplôme(s) étranger(s) et résidant hors de France doivent fournir :

- une copie du diplôme traduite et certifiée conforme à l'original par un traducteur·rice assermenté·e,
- une attestation du niveau de diplôme étranger, document à demander à l'établissement d'origine.

La note de présentation pour l'admissibilité peut être rédigée en anglais. Pour l'entretien avec le jury d'admission, une bonne connaissance de la langue française est requise.

Modalités d'inscription

Droits d'inscription au concours

Le montant est fixé chaque année par arrêté ministériel et s'élève à 53 € pour l'année 2021. Les candidat.e.s titulaires d'une bourse nationale pour l'année scolaire 2020/2021 en sont exonéré.e.s.

Dispositif n°1

Candidat.e-s ParcoursSup (pour les bachelier-ère-s ou les élèves en classe de Terminale)

A partir du 20 janvier et jusqu'au 11 mars 2021, les inscriptions se font via la plateforme ParcoursSup. Merci de vous reporter aux modalités définies de la procédure ParcoursSup <https://www.parcoursup.fr/>

Dispositif n°2

Candidat.e-s hors ParcoursSup (pour les non bachelier-ère-s et autres situations particulières)

A partir du 15 janvier et jusqu'au 10 février 2021, les candidat.e-s non bachelier-ère-s et les candidat.e-s étranger-ère-s hors premier dispositif doivent s'inscrire sur le portail de l'ENSAD <https://concours.ensad.fr/> et déposer, le cas échéant, une demande de dérogation auprès du directeur de l'ENSAD. La demande d'inscription au concours est validée par le paiement en ligne du candidat ou de la candidate des droits de participation aux épreuves.

Le paiement des droits d'inscription s'effectue sur le portail <https://concours.ensad.fr/> par carte bancaire (procédure en ligne sécurisée). Pour tout paiement par virement bancaire et ce, avant la date limite du 5 février 2021, les frais bancaires sont à la charge du candidat ou de la candidate.

Justificatifs à téléverser :

- copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- intégralité des documents de notification de bourse sur critères sociaux attribuée par un organisme national au titre de l'année scolaire 2020-2021

pour les candidat·e·s boursier·ère·s

- autorisation des parents ou tuteurs légaux ou tutrices légales à participer au concours pour les candidat·e·s mineur·e·s
- demande d'aménagement pour les candidat·e·s handicapé·e·s
- copie du diplôme équivalent au Baccalauréat traduite et certifiée conforme à l'original par un·e traducteur·trice assermenté·e et de l'attestation du niveau de diplôme étranger, document à demander à l'établissement d'origine pour les candidat·e·s étranger·ère·s
- demande de dérogation d'âge ou de diplôme, le cas échéant

L'inscription ne devient définitive qu'après validation par l'ENSAD de la fiche d'inscription dûment renseignée et complétée de toutes les pièces justificatives demandées, sous format électronique, au plus tard le 10 février 2021, à 16h00. Chaque candidat·e dont l'inscription est validée reçoit un courriel de l'ENSAD.

Obligations du/de la candidat·e

Le candidat ou la candidate doit se présenter aux épreuves du concours au moins 30 minutes avant l'horaire de passage indiqué sur la convocation, muni·e obligatoirement de sa propre convocation et de sa pièce d'identité originale en cours de validité portant une photographie récente (version papier obligatoire).

Huit jours avant le déroulement de chaque épreuve de la phase d'admission, tout·e candidat·e n'ayant pas reçu de convocation dans son espace personnel est invité·e à prendre contact rapidement par courriel avec le pôle concours de l'ENSAD (inscription.concours@ensad.fr).

L'usage du téléphone portable est strictement interdit dès l'entrée sur les lieux de déroulement du concours. Toute fraude ou tentative de fraude pendant les épreuves entraîne l'exclusion du candidat ou de la candidate au concours.

En cas de désistement, le versement des droits d'inscription reste acquis à l'ENSAD.

Jurys

Admissibilité

L'épreuve de création réalisée à domicile et le dossier de travaux personnels sont évalués par une dizaine de jurys composés chacun de deux personnes désignées par le directeur de l'ENSAD.

Admission

Les entretiens oraux sont menés par des jurys constitués chacun de trois personnes désignées par le directeur de l'ENSAD dont un-e enseignant-e du collège « Histoire, Théorie, Critique ».

Jurys pléniers d'admissibilité et d'admission

La composition de chaque jury plénier est fixée chaque année par le directeur de l'ENSAD. Le jury est composé du directeur, du directeur des études, de la vice-présidente, du rapporteur, de trois enseignant-e-s et de la responsable du concours.

Le jury plénier établit la liste des candidat-e-s admissibles et admis-es.

Aucun commentaire n'est communiqué par l'ENSAD.

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Au titre de la session 2021, le nombre maximum d'admis-es en 1^{re} année à l'ENSAD est fixé à :

Dispositif n°1	Candidat-e-s Parcoursup	75 candidat-e-s
Dispositif n°2	Candidat-e-s hors Parcoursup	5 candidat-e-s.

Admissibilité : deux épreuves

Le dossier de candidature pour l'admissibilité comprend la création réalisée à domicile et le dossier de travaux personnels.

Création réalisée à domicile / Coefficient 1

Le sujet est mis en ligne sur le portail <https://concours.ensad.fr/>, sur le site www.ensad.fr ainsi que sur les réseaux sociaux, le 9 avril 2021, à 14h00 (heure de Paris). Le sujet est également affiché à l'ENSAD.

Les candidat-e-s peuvent traiter le sujet avec la technique de leur choix.

Le dossier complet des propositions de réponse à l'épreuve doit comporter :

Possibilité A) **cinq fichiers image JPEG** (10 Mo maximum par image)

OU

Possibilité B) **trois fichiers image JPEG** (10 Mo maximum par image) et **un fichier numérique** (20 Mo maximum pour la vidéo) d'une minute maximum format audio ou vidéo ou audio vidéo (mp3 ou mp4) à déposer sur la plateforme du concours. Les candidat-e-s ayant choisi ce mode de rendu, doivent impérativement vérifier que ces fichiers, audio/vidéo, soient lisibles sur le lecteur VLC (lecteur téléchargeable gratuitement).

Toutes les pièces, qui doivent être anonymes, sont à déposer en ligne, sur le site du concours jusqu'au 13 avril 2021, à 18h00. Les candidat-e-s doivent joindre au dossier un descriptif du projet d'une demi-page maximum, non manuscrite, expliquant le choix et le traitement du sujet.

Les candidat-e-s étranger-ère-s ne maîtrisant pas suffisamment le français peuvent rédiger ces documents en anglais.

Le non-respect des contraintes de format, du nombre de fichiers image et de durée des fichiers audio/vidéo est éliminatoire.

Dossier de travaux personnels / Coefficient 1

L'ensemble des travaux présentés doit être composé de **8 fichiers numériques** :

Possibilité A) **8 images JPEG** (10Mo max par image)

OU

Possibilité B) **7 images JPEG** et **1 fichier audio-vidéo** d'une minute maximum (20 Mo)

OU

Possibilité C) **6 images JPEG** et **2 fichiers audio-vidéo** d'une minute maximum chacun (20 Mo).

Tous les éléments du dossier de travaux personnels, qui doivent être anonymes, sont à déposer en ligne, sur le site du concours jusqu'au **13 avril 2021, à 18h00**.

Le non-respect de ces contraintes est éliminatoire.

L'évaluation du dossier de travaux personnels prend en compte ce qui relève d'un savoir-faire déjà acquis et ce qui signale un potentiel expressif et conceptuel.

A l'issue des évaluations menées par les jurys compétents de l'ENSAD, entre le 19 et le 22 avril 2021, des dossiers de création réalisés à domicile et de travaux personnels, une liste d'environ 350 candidat-e-s déclarés admissibles est établie.

Seul-e-s les candidat-e-s déclaré-e-s admissibles prennent part à la phase d'admission.

Jury plénier d'admissibilité 23 avril 2021

Admission : deux épreuves

Les deux épreuves d'admission se déroulent sur la même journée à l'ENSAD (production artistique, le matin et entretien avec le jury, l'après-midi).

Date et lieu : semaine du 3 au 7 mai 2021 à l'ENSAD 31 rue d'Ulm Paris 5ème.

Production artistique / Coefficient 1

Le/la candidat-e répond à un sujet communiqué le jour même en utilisant différents modes d'expression.

Durée : 3h00

Les candidat-e-s admissibles devront se munir du matériel qui leur sera précisé dans la convocation.

Entretien avec le jury / Coefficient 2

Lors de son entretien, le candidat ou la candidate présente :

- le cheminement et le produit du travail réalisé le matin
- l'épreuve de création réalisée à domicile et le dossier artistique personnel que le candidat ou la candidate peut enrichir, pour cet oral, par de nouveaux éléments, en particulier des originaux (tous les mediums sont acceptés)

Une discussion ouverte s'engage avec le jury.

Si le candidat ou la candidate souhaite présenter des réalisations audio/visuelles ou autres fichiers numériques, il ou elle doit se munir de son ordinateur portable.

Durée : 20 minutes

Selon l'évolution de la situation sanitaire en France, l'ENSAD adaptera les étapes de la phase d'admission en ne procédant qu'à des entretiens individuels en visioconférence. Les candidat-e-s admissibles seront informé-e-s, dans les meilleurs délais possibles, par le Pôle concours.

Jury plénier d'admission 11 mai 2021

Annonce des résultats 27 mai 2021 pour tous les candidats et toutes les candidates Parcoursup et hors Parcoursup.

Emmanuel Tibloux

Directeur de l'École